**Demande d’agrément (Centre de jour pour enfants scolarisés)**

*Document à transmettre dûment complété, daté et signé à l’adresse suivante :* *sah@spfb.brussels*

|  |
| --- |
| **Règlementation applicable**Décret du 17 janvier 2014 relatif à l’inclusion de la personne handicapée ;Arrêté 99/262/E2 du 18 juillet 2002 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l’agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisésArrêté 99/262/E4 du 28 novembre 2002 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux normes d’encadrement dans les centres de jour pour enfants scolarisés |

#### **IDENTIFICATION**

* Dénomination de l’ASBL :
* Dénomination du centre de jour pour enfants scolarisés :
* Numéro d’entreprise :
* Nom du délégué à la gestion journalière et mandaté par le pouvoir organisateur
pour représenter le centre de jour pour enfants scolarisés :
* Adresse du siège social :
* Adresse du siège d’activités :
* Téléphone :
* E-mail :

**NATURE DE LA DEMANDE**

* Date de prise de cours de l’agrément sollicité :
* **Capacité agréée de base** sollicitée (à savoir le nombre maximum de personnes handicapées
que le centre peut accueillir simultanément) : ………. personnes

**FORME JURIDIQUE DU CENTRE[[1]](#footnote-1)**

* Constitué sous la forme d’une asbl :
* Constitué au sein d’une asbl :

**DESCRIPTION DE LA POPULATION POUR LAQUELLE L’AGREMENT EST SOLLICITE**

* Dans la **capacité de base** :
	+ Spécificité des personnes accueillies (types de déficience) :
	+ Sexe :
	+ Tranche d’âge :

Fait à Bruxelles, le

Signature du responsable :

1. Cocher la (ou les) mention(s) adéquate(s) et spécifier dénomination asbl [↑](#footnote-ref-1)